

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 522

présenté par
Mme Vidal, M. Marion, M. Huyghe, Mme Rist, M. Attal, M. Metzdorf, M. Woerth,
Mme Liliana Tanguy, Mme Hoffman, M. Gouffier Valente et M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.